

Joseph-Lolime-Elzeur Emond  
Marie-Florence Caullard

Le quatorze mai mil neuf cent vingt-neuf,  
mû la dispense de deux bans de mariage accordée par  
l'Ordinaire du diocèse en date du deux mai courant, et  
après la publication d'un autre ban faite au prône de  
notre messe paroissiale et au prône de l'église du Saint-  
Nom-de-Jésus; entre Joseph-Lolime-Elzeur Emond,  
mécambien de la paroisse du Saint-Nom-de-Jésus,  
fils majeur des défunts François-Lucien Emond et  
Josephine Labouvier d'une part; et Marie-Florence  
Caullard, de cette paroisse, fille majeure des dé-  
funts Pierre-Stéphane Caullard et Marie-Rose de  
Lima Rue et, d'autre part; ne s'étant décomant  
aucun empêchement. nous prêtre soussigné, curé  
de cette paroisse, avons reçu leur mutuel consente-  
ment de mariage et leur avons donné la bénédiction  
nuptiale, en présence de Cyrille Emond, frère de  
l'époux, et de Edmond Bernard, beau-père de  
l'épouse, lesquels ont signé avec nous,  
Lecture faite.

Marie-Florence Caullard  
Elzeur Emond  
Edmond Bernard  
Chac Emond

Olivier Maurault, par